

Responsabilité Sociétale des Entreprises

RAPPORT RSE 2025 - 2026

Agissons à la hauteur de nos moyens pour construire ensemble un avenir responsable !

Ateliers BONY

11 rue Jean Nicot

77170 BRIE COMTE ROBERT

www.ateliersbony.fr

Table des matières

Introduction 3

Notre politique RSE 3

Nous connaître 3

Nous contacter 3

Objectifs de Développement Durable (ODD) 4

Notre charte 5

Notre stratégie 5

1. Préservation de l'environnement 6

Impact environnemental dans la fabrication des produits 6

Economie circulaire – Gestion des déchets 7

Réduction des nuisances 9

Management environnemental 9

Performance énergétique et environnementale 10

2. Employeur responsable 11

Santé et sécurité des collaborateurs 11

Développement des compétences 12

Insertion professionnelle 12

Communication et implication des collaborateurs 13

Respect de l'individu et fidélisation des collaborateurs 13

3. Loyauté des pratiques 14

Médaille Tiers Responsable PROVIGIS 14

Qualifications QUALIBAT 14

4. Ancrage territorial 14

Synthèse 15

Annexes 17

Attestation de valorisation de nos déchets bois 2024 17

Attestation de valorisation de nos déchets bois 2025 18

Certificat PROVIGIS 2026 19

Certificat QUALIBAT 2026 20

Introduction

Depuis 1963, les Ateliers BONY ont développé un savoir-faire dans la **menuiserie bois et l'agencement**.
Notre rayon d'intervention se situe principalement en Ile-de-France.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de répondre aux projets techniques des plus simples aux plus complexes dans l'agencement de lieux de vie :

- Sièges sociaux ;
- Espaces commerciaux, industriels et tertiaires ;
- Hôpitaux, pharmacies, cabinets médicaux, crèches, maisons de retraite ;
- Hôtels ;
- etc.

Notre politique RSE

Conscients de l'importance de contribuer aux principes du développement durable, nous avons engagé une démarche RSE depuis 2021 avec l'assistance de la société *RSE Attitude* et de la *Fédération Française du Bâtiment de Seine-et-Marne*. Cette action fait suite à une démarche d'optimisation de production *Lean Construction* engagée en 2018. L'ensemble de notre Personnel est impliqué dans cette démarche.

Notre objectif est de réussir à concilier au mieux l'Humain, la performance économique et le respect de l'environnement en montrant que chacun peut agir à la hauteur de ses moyens.

Nous connaître

Raison sociale : ATELIERS BONY
Forme juridique : SAS au capital de 470 000 €
Date de création : 1963
Nombre de salariés : 25
N° SIRET : 311 962 062 00056
N° TVA : FR31 311 962 062
Chiffre d'affaires 2025 : 3 684 414 €
Activités : Menuiserie bois et agencement – NAF 4332A

Qualifications QUALIBAT :

- 4323 Menuiserie bois - technicité supérieure
- 9112 Agencement - technicité confirmée.

Nous contacter

Adresse : 11 rue Jean Nicot 77170 BRIE COMTE ROBERT
Tél. : 01 64 05 54 31 – contact@ateliersbony.fr – www.ateliersbony.fr

Objectifs de Développement Durable (ODD)

En septembre 2015, les 193 Etats membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Agenda 2030 ». C'est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il porte une vision de transformation de notre monde en renforçant la paix, en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.



Source : https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/

Ces objectifs sont essentiels pour créer un avenir durable pour tous. Ils constituent un repère à partir duquel nous pouvons orienter nos actions selon nos capacités et nos moyens, à notre échelle de PME.

Notre charte

RESPECTER
nos collaborateurs, clients et fournisseurs en appliquant les règles d'éthique interdisant toute forme de corruption.

ECOUTER ET FIDELISER
nos clients en leur proposant des solutions, services et délais en réponse à leurs besoins.

ADAPTER
notre offre pour répondre au mieux aux attentes de nos clients.

CONCEVOIR
des produits durables et écoresponsables.

METTRE EN ŒUVRE
les normes nationales et européennes en vigueur dans la réalisation de nos ouvrages.

FABRIQUER
en France pour pérenniser nos emplois et nos compétences.

ASSURER
la bonne exécution de nos prestations dans le respect des règles de l'art, avec qualité, fiabilité et garantie d'un service après-vente.

PERENNISER
notre entreprise en la faisant évoluer, en mettant en œuvre les principes d'amélioration de la qualité, de formation de nos collaborateurs et d'engagement environnemental.

Notre stratégie

Notre stratégie RSE s'articule autour de quatre axes :

1. **Préservation de l'environnement**
2. **Employeur responsable**
3. **Loyauté des pratiques**
4. **Ancrage territorial**

1. Préservation de l'environnement

Nous nous engageons à prendre en compte et réduire les impacts environnementaux dans l'exercice de nos activités, et notamment à préserver les ressources, contribuer à rendre l'économie circulaire et répondre aux enjeux d'économie d'énergie et de réduction carbone.

Impact environnemental dans la fabrication des produits

Le bois utilisé dans nos fabrications est certifié FSC ou PEFC garantissant la gestion durable des forêts d'origine et la provenance européenne.

Depuis 1999, la certification PEFC - Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières - signifie que le produit est issu de forêts gérées durablement.

PEFC 10-1-1

GARDIEN DE L'ÉQUILIBRE FORESTIER



Créé en 1993, le FSC - Conseil de Soutien de la Forêt - est un label international garantissant que les bois utilisés se conforment aux procédures de gestion durable des forêts.

FSC



Nos fournisseurs sont choisis en tenant compte des aspects économiques et environnementaux. Nous privilégions les fournisseurs de proximité pour réduire autant que possible notre empreinte carbone.

Economie circulaire – Gestion des déchets

Notre entreprise a mis en place des actions en faveur de l'économie circulaire et plus particulièrement concernant la gestion des déchets.

Après avoir sensibilisé nos compagnons au sujet de l'économie circulaire, nous avons mis en place le tri des déchets sur l'ensemble de nos chantiers. Nous avons identifié les filières de valorisation/recyclage et y avons recours pour éliminer nos déchets.

Déchets DIB, métal, bois et emballages

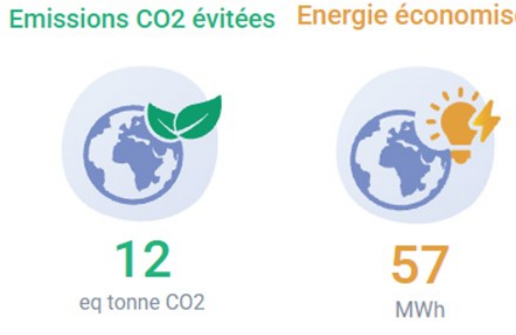
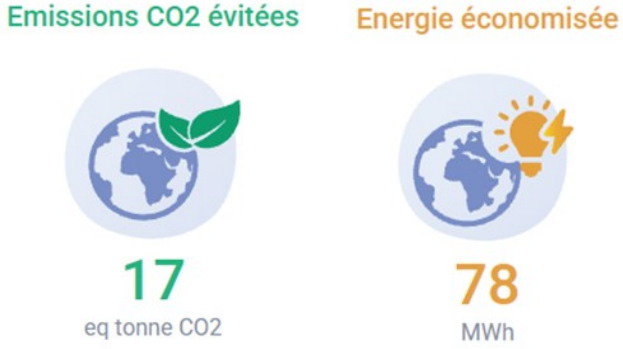
Les déchets issus de nos travaux sont évacués du chantier dans le respect des exigences réglementaires et sont rapatriés en nos ateliers pour y être triés selon les familles décrites ci-après :

Prestataire de collecte	Prestataire de valorisation	Famille de déchets	Type de valorisation	% de valorisation
VEOLIA-AUBINE 77 Moissy-Cramayel	VEOLIA – AUBINE	DIB	En matière et en énergie	70 %
		Métal	En matière première secondaire	95 %
		Bois	En nouvelle matière première, en énergie ou en compost	95 %
		Emballages	En nouvelle matière première	80 %

Nous nous engageons à fournir sur demande les justificatifs d'enlèvement de traitement de nos déchets.

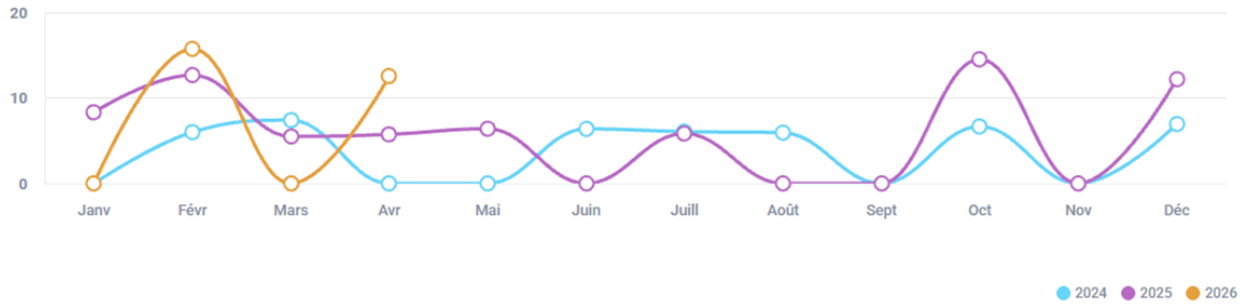
Performance environnementale de la valorisation matière

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser l'impact environnemental de la valorisation matière de nos déchets :

2024	2025
	

Le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières, de diminuer ses impacts environnementaux.

Tonnages collectés toutes familles depuis 2024



Valorisation des déchets bois

☞ *Attestations de valorisation de nos déchets bois 2024 et 2025 jointes en annexe.*

Déchets cartouches d'encre, piles et batteries

Recyclage des cartouches d'encre, piles, batteries auprès de prestataires spécialisés.

Déchets chimiques

Les déchets chimiques (peintures, colles, mastics, solvants) sont déposés chez nos fournisseurs disposant d'un point de collecte **REKUPO**. Les déchets sont ensuite collectés par des opérateurs de déchets spécialisés, puis triés pour être recyclés, valorisés énergétiquement (chauffage, électricité) ou éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement et en conformité avec la règlementation en vigueur.

https://www.ecodds.com/ecodds/le-dispositif-de-collecte-rekupo/



Réduction des nuisances

Nous avons mis en place des actions de réduction des nuisances en atelier et sur les chantiers (bruit, poussière, tenue du chantier).

Actions de réduction à l'exposition au bruit

- Aménagement de plages dédiées pour les travaux bruyants ;
- Alternance des postes bruyants et non bruyants ;
- Limitation des coactivités bruyantes ;
- Mise en place de mesures de prévention collective (séparation des sources de bruit lorsque cela est possible, utilisation d'équipements moins bruyants), complétées par des mesures de protection individuelle (bouchons d'oreilles, casques antibruit…) ;
- Surveillance médicale renforcée par la médecine du travail pour les travailleurs exposés au bruit.

Actions de réduction à l'exposition aux poussières de bois

- Atelier équipé d'un système d'aspiration régulièrement entretenu ;
- Réalisation des découpes avec des outils reliés à une aspiration. Port d'un masque de protection ;
- Nettoyage régulier des zones de travail ;
- Port de masques et lunettes de protection.

Management environnemental

Une démarche de progrès a été mise ne place au sein de l'entreprise afin de limiter les impacts environnementaux liés à nos chantiers : poussières, bruit, déchets, gestion de l'eau, gestion de l'énergie.

Nous organisons des échanges réguliers internes avec nos compagnons et nos équipes pour les sensibiliser et les former aux enjeux environnementaux, tout en rappelant les bonnes pratiques.

Les thèmes abordés sont :

- La gestion des déchets de chantier (identification et tri) ;
- La réduction des nuisances (poussières, bruit, etc.) ;
- La préservation des ressources (énergie, eau, matières premières) ;
- La prévention des risques environnementaux (stockage et manipulation des produits dangereux, gestion des déchets dangereux) ;
- La protection de la biodiversité.

Performance énergétique et environnementale

Consciente de notre rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique, notre entreprise a mené des actions pour améliorer la performance énergétique et environnementale de ses locaux et de ses moyens de transport :

Réemploi de matériaux

- Rénovation des bureaux avec des matériaux issus du réemploi et du recyclage ayant permis de limiter notre consommation de ressources vierges et de favoriser une démarche d'économie circulaire.

Economie d'énergie

- Remplacement des éclairages par des LED ;
- Installation d'une sonde extérieure pour notre chauffage au gaz ;
- Installation de climatiseurs réversibles dans les bureaux.

Réduction de l'empreinte industrielle

- Optimisation de l'utilisation des machines ;
- Acquisition du logiciel de production Cabinet Vision visant à optimiser la fabrication des ouvrages et à réduire le gaspillage de matière.

Sobriété informatique

- Réorganisation du parc informatique par le renouvellement de certains postes en neuf ou en réemploi ;
- Suppression des postes et logiciels non utilisés ;
- Nettoyage des données ;
- Renforcement de la cybersécurité ;
- Sensibilisation du personnel aux écogestes, comme éteindre les postes le soir.

Optimisation des transports

- Renouvellement de notre flotte par des véhicules aux normes récentes (acquisition d'un utilitaire au GNV (gaz naturel), de deux véhicules hybrides électriques rechargeables et de deux véhicules français 100 % électriques) ;
- Installation d'une borne de recharge électrique sur notre parking ;
- Optimisation des déplacements avec covoiturage sur les chantiers ;
- Utilisation de *PayByPhone* par nos poseurs pour faciliter les stationnements au coût le plus juste ;
- Regroupement des livraisons.

2. Employeur responsable

Nous nous engageons à développer une politique sociale au bénéfice de nos collaborateurs : santé et sécurité au travail, développement des compétences, insertion professionnelle, conditions de travail.

Santé et sécurité des collaborateurs

Sensibilisation, formation, prévention

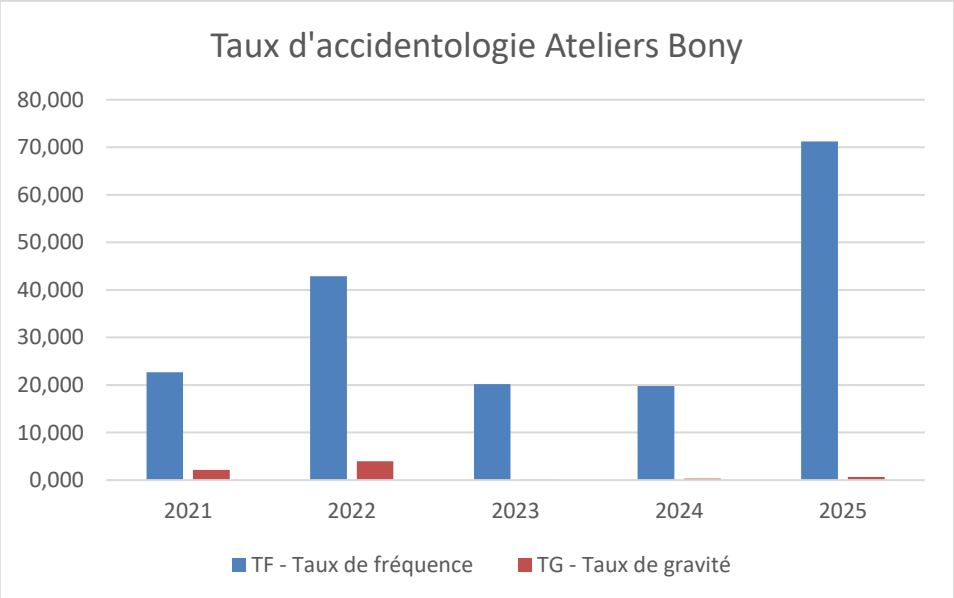
Une sensibilisation est régulièrement faite auprès de nos salariés sur les mesures de prévention à adopter permettant de protéger leur santé et de travailler en sécurité.

Nous vérifions les formations obligatoires indispensables à l'exécution de certaines tâches (échafaudages, nacelles…). Nous veillons à évaluer et prévenir les risques professionnels liés à l'activité de notre entreprise par la mise à jour régulière du document unique de prévention des risques et la sensibilisation constante de nos salariés à ces questions. Nous assurons à l'ensemble de nos collaborateurs un suivi médical adapté à leur poste de travail.

Suivi et analyse de l'accidentologie

Nous attachons une importance au suivi et à l'analyse des taux de fréquence (TF) et taux de gravité (TG) des accidents de travail, indispensables pour optimiser la sécurité au quotidien. Le tableau et le graphique ci-dessous permettent d'obtenir une vision chiffrée des risques :

Taux accidentologie Ateliers Bony	2021	2022	2023	2024	2025
TF - Taux de fréquence	22,654	42,907	20,204	19,763	71,191
TG - Taux de gravité	2,175	3,969	0,040	0,336	0,688



L'analyse combinée des deux taux a montré que les accidents de travail ont été plus fréquents en 2025 mais **sans gravité** (TF en hausse/TG très bas). Ce constat nous a permis d'adopter les mesures suivantes visant à renforcer la sécurité au quotidien :

- Réaménagement de l'atelier :
 - Installation d'armoires et de racks permettant un meilleur rangement des zones ;
 - Contrôle du dégagement des zones de passage ;
 - Délimitation d'espaces suffisants autour des machines.

- Sensibilisation du personnel :
 - Rappel de l'importance de maintenir un atelier propre et ordonné ;
 - Rappel des consignes de sécurité lors des manutentions.

Développement des compétences

Nous accordons de l'importance à la formation continue de l'ensemble de notre personnel, autant d'un point de vue sécurité que pour le développement des compétences.

Formations réalisées :

- LEAN CONSTRUCTION et RSE pour l'ensemble du personnel
- Paramètres RGPD - Achats responsables
- Matinée juridique FFB sur la sous-traitance
- Sécurité : CACES – Nacelles – Echafaudages – Gestes de secours
- Logiciel de production Cabinet Vision

Entretiens individuels :

- Entretiens individuels en cours permettant de faire le bilan et de définir les besoins et les priorités en matière de formation.

Insertion professionnelle

Nous accueillons régulièrement des apprentis, stagiaires et Compagnons du Devoir.

Personnes accueillies en 2026

Qualité	Diplôme préparé	Durée	Observations
Stagiaire	Coordinateur BIM du bâtiment	1 semaine	
Stagiaire	BTS Développement et réalisation bois	6 semaines	
Alternante	Licence Pro chargée d'affaires en agencement	2 ans	Embauchée par l'entreprise à l'issue de sa formation
Apprenti	Brevet Pro Menuiserie	2 ans	Apprentissage en cours

Nous avons participé ces dernières années à des forums des métiers dans des collèges pour présentation des métiers du bâtiment en menuiserie et agencement. Nous avons accueilli des classes pour visite de nos ateliers. Nous effectuons des dons de chutes de panneaux à des établissements scolaires pour exercices.

Nous avons à cœur d'agir pour partager notre savoir-faire, faciliter l'insertion professionnelle et pérenniser notre métier.

Communication et implication des collaborateurs

Nous avons effectué en 2025 une refonte totale de notre site Internet en y impliquant nos collaborateurs.
Nous avons le projet de développer notre présence sur les réseaux sociaux (Instagram, LinkedIn…).
Un groupe WhatsApp a été créé en 2025 pour améliorer la communication entre les équipes.

Nous veillons à associer les collaborateurs dans le développement de l'entreprise portant sur la gestion commerciale, l'organisation administrative, les méthodes de production, la communication…

Des réunions de services internes sont organisées chaque semaine, au cours desquelles sont traités les sujets suivants :

- Faire le point sur les projets en cours et discuter des avancées et des défis rencontrés ;
- Echanger des informations et idées pour favoriser la coordination entre les membres de l'équipe ;
- Résoudre les éventuels problèmes ou obstacles rencontrés ;
- Planifier les tâches, définir les priorités ;
- Suivre les avancées des projets RSE.

Nous organisons régulièrement des événements pour renforcer la cohésion d'équipe au sein de l'entreprise (galette des rois en janvier 2025 et 2026, barbecue en juin 2025 et juillet 2026, repas du Nouvel An en janvier 2026, création d'une ligue « Mon Petit Prono » à l'occasion de la coupe du monde de football 2026).

Respect de l'individu et fidélisation des collaborateurs

Nous prenons en considération l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle dans l'organisation du travail.

Nous avons un faible taux de rotation du personnel, traduisant une stabilité de nos équipes. L'ancienneté moyenne de nos salariés est plus de 15 ans.

3. Loyauté des pratiques

Nous sensibilisons nos équipes sur la lutte contre la corruption, le respect des droits et l'intégrité dans nos interactions commerciales.

Médaille Tiers Responsable PROVIGIS

Nos bonnes pratiques auprès de nos clients, fournisseurs et partenaires ainsi que notre démarche RSE nous ont permis d'obtenir la médaille d'argent PROVIGIS « Tiers Responsable certifié conforme » depuis 2023, renouvelée chaque année. Cette médaille atteste de la conformité de notre dossier légal (Art. D8222-5 du Code du Travail) sur les documents officiels d'immatriculation d'entreprise et de régularité des cotisations sociales ainsi que de la complétude du questionnaire standard RSE. Elle représente un gage de crédibilité et de confiance pour nos partenaires.

☞ *Certificat PROVIGIS 2026 joint en annexe.*

Qualifications QUALIBAT

Depuis plus de 40 ans, nos Ateliers sont reconnus par QUALIBAT pour leurs compétences et leurs capacités à réaliser des chantiers dans les règles de l'art.

- Qualification 4323 : Menuiserie bois – Technicité supérieure
- Qualification 9112 : Agencement – Technicité confirmée

QUALIBAT est l'organisme créé depuis trois quarts de siècle pour promouvoir les bonnes pratiques et reconnaître l'excellence des professionnels de la construction et de la rénovation.

☞ *Certificat QUALIBAT 2026 joint en annexe.*

4. Ancrage territorial

Nous avons recours à des fournisseurs locaux, contribuant ainsi à l'activité économique territoriale. En tant qu'entreprise membre de *La French Fab,* nous mettons en valeur notre production française territoriale.

Nous soutenons l'emploi local, la plupart de nos salariés habitant à moins de 30 km de l'entreprise.

Depuis 2021, nous participons à des Ateliers RSE proposés par la Fédération Française du Bâtiment de Seine-et-Marne (FFB77) permettant le partage de bonnes pratiques grâce aux échanges avec d'autres entreprises de notre secteur.

Synthèse

Synthèse des actions des Ateliers Bony



Contribution au bassin d'emploi
Mutuelle santé



Titre-restaurant
Réfectoire
Fontaine à eau
Machine à boissons



Sensibilisation gestes et postures
Analyse des bruits, EPI adaptés
Visites médicales



Encadrement
Formation
Accueil d'apprentis et stagiaires



Accessibilité H/F aux postes
sans discrimination



Pas d'utilisation d'eau
pour la fabrication



Véhicules hybrides rechargeables
Véhicules 100 % électriques (français)
Borne électrique de recharge sur site
Utilitaire au GNV (gaz naturel)



Réunions encadrement et atelier
Entretiens individuels
Dialogue
Qualifications QUALIBAT



Bureau d'études intégré
Acquisition logiciel production
Projet d'acquisition d'un ERP



Offres d'emploi H/F
Pas de discrimination



Contribution à l'emploi local
Achats locaux
Réunions d'entreprises FFB77
Membre *French Fab*



Utilisation de bois PEFC
Politique d'achats responsables
Optimisation des chutes
Extinction des machines non utilisées
Sobriété informatique



Eclairage LED
Gestion des déchets
Chauffage des locaux avec sonde
Climatisation réversible
Participation aux ateliers RSE FFB77



Pas d'eau dans nos fabrications
Tri sélectif des déchets



Entretien responsable des espaces verts
Bois PEFC/FCS dans nos fabrications



Charte éthique
Règlement intérieur
Médaille PROVIGIS



Adhésion FFB77
Partenariat Chambre de Commerce et d'Industrie
Partenariat écoles, Centres de Formation pour Adultes et Compagnons du Devoir

Annexes

Attestation de valorisation de nos déchets bois 2024

Attestation de valorisation de déchets de papier/carton, métal, plastique, verre, textiles, bois, fractions minérales et plâtre prévue par l'article D. 543-284 du code de l'environnement
(modèle défini par l'arrêté du 21-12-2021 publié au J.O.R.F n°0025 du 30 janvier 2022)

Attestation n° : AVD-AUBINE-DAMMARIE-LES-LYS-CDI-44025210400201-BOIS-2024 **Année :** 2024

1. Emetteur de l'attestation

Nom : AUBINE DAMMARIE LES LYS CDI
Adresse : ZI BEL OMBRE
132 RUE DU PORT
77190 DAMMARIE LES LYS
N° SIRET : 44025210400201
Tél : +33 1 64 39 07 00
Mél ou Fax : carlo.carbone@veolia.com
Personne à contacter : Carlo CARBONE

☐ Exploitant d'une installation de valorisation
ou
☒ Intermédiaire assurant une activité de collecte, de tri, de négoce de déchets en vue de leur valorisation

1.A Récépissé n° : 2008-008-T
Département :
Activité déclarée en préfecture :
Date de limite de validité : 16/09/2028

2. Origine des déchets

Nom : ATELIERS BONY - BRIE COMTE ROBERT
Adresse : 11 RUE JEAN NICOT
ZI
77170 BRIE COMTE ROBERT
N° SIRET : 31196206200056
Tél : 0164055431
Mél ou Fax : marc.bony@ateliersbony.fr
Personne à contacter : Marc BONY

☒ Producteur du déchet
ou
☐ Détenteur du déchet (y compris intermédiaire et prestataire de gestion des déchets)

3. Flux de déchets pris en charge

3.A Dénomination usuelle des déchets : BOIS

3.B ☒ Triés *(un seul des 8 flux principaux de déchets - cocher la case correspondante en 3.D)*
3.C ☐ Collectés conjointement *(deux flux ou plus de déchets, sauf plâtre (interdit) - cocher les cases correspondantes en 3.D)*

3.D
Déchet de papier/carton : ☐
Déchet de métal : ☐
Déchet de plastique : ☐
Déchet de verre : ☐
Déchet de textiles : ☐
Déchet de bois : ☒
Déchet de fractions minérales : ☐
Déchet de plâtre : ☐

4. Quantités de déchets prises en charge par l'émetteur de l'attestation *(exprimées en tonne)*

				Modalité de quantification :				
4.A	☒	Collectées/réceptionnées	: 19,01 t	☒	Quantités pesées	ou	☐	Quantités estimées
4.B	☐	Transférées pour valorisation matière ou, pour les résidus de tri, pour valorisation énergétique ou élimination	: 19,01 t	☒	Quantités pesées	ou	☐	Quantités estimées
4.C	☒	Valorisées						
4.D	☐	Pertes et freinte	: 0,00 t	☐	Quantités pesées	ou	☐	Quantités estimées

5. Destinations finales de traitement des déchets

(Indiquer, par flux de déchets et pour chaque localisation, les types d'installations au sein desquelles les déchets pris en charge par l'émetteur de l'attestation ont été effectivement valorisés ou éliminés, la localisation (région ou, pour l'étranger pays de destination) ainsi que leur répartition en pourcentage. Pour chaque ligne, la répartition en pourcentage est égale à la quantité de déchets traités par le type d'installation identifié et situé dans la localisation identifiée divisée par le total des déchets pris en charge par l'émetteur de l'attestation duquel est retiré les pertes et freinte de l'émetteur. A noter, l'émetteur de l'attestation doit prendre en compte les informations reçues concernant les étapes ultérieures de traitement pour le remplissage de ce cadre. Pour cela il se base sur les informations transmises par les attestations qu'il a reçues)

Flux de déchet	Type d'installation de valorisation matière, de valorisation énergétique ou élimination	Localisation (région(s), pays si étranger)	Répartition (en %)
Bois	Producteur de copeaux de bois ou panneautier	BELGIQUE	35,9 %
Bois	Producteur de copeaux de bois ou panneautier	Hauts-de-France	29,5 %
Bois	Chaufferie bois	Ile-de-France	14,2 %
Bois	Incinération	Grand Est	11,6 %
Bois	Chaufferie bois	Pays de la Loire	5,2 %
Bois	Producteur de copeaux de bois ou panneautier	LUXEMBOURG	1,7 %
		AUTRES (moins de 1% des flux)	2,0 %
		TOTAL	**100,0 %**

Source des données : Site d'exploitation

Attestation de valorisation de nos déchets bois 2025

Attestation de valorisation de déchets de papier/carton, métal, plastique, verre, textiles, bois, fractions minérales et plâtre prévue par l'article D. 543-284 du code de l'environnement
(modèle défini par l'arrêté du 21-12-2021 publié au J.O.R.F n°0025 du 30 janvier 2022)

Attestation n° : AVD-31196206200056-AUBINE-DAMMARIE-LES-LYS-CDI-44025210400201-BOIS-2025 **Année :** 2025

1. Emetteur de l'attestation

Nom : AUBINE DAMMARIE LES LYS CDI
Adresse : ZI BEL OMBRE
132 RUE DU PORT
77190 DAMMARIE LES LYS
N° SIRET : 44025210400201
Tél : +33 1 64 39 07 00
Mél ou Fax : carlo.carbone@veolia.com
Personne à contacter : Carlo CARBONE

☐ Exploitant d'une installation de valorisation
ou
☒ Intermédiaire assurant une activité de collecte, de tri, de négoce de déchets en vue de leur valorisation

1.A Récépissé n° : 2008-008-T
Département : Hauts de Seine
Activité déclarée en préfecture :
Date de limite de validité : 16/09/2028

2. Origine des déchets

Nom : ATELIERS BONY - BRIE COMTE ROBERT
Adresse : 11 RUE JEAN NICOT
ZI
77170 BRIE COMTE ROBERT
N° SIRET : 31196206200056
Tél :
Mél ou Fax : m.defreitas@ateliersbony.fr
Personne à contacter : Mario DEFREITAS

☒ Producteur du déchet
ou
☐ Détenteur du déchet (y compris intermédiaire et prestataire de gestion des déchets)

3. Flux de déchets pris en charge

3.A Dénomination usuelle des déchets : BOIS

3.B ☒ Triés *(un seul des 8 flux principaux de déchets - cocher la case correspondante en 3.D)*
3.C ☐ Collectés conjointement *(deux flux ou plus de déchets, sauf plâtre (interdit) - cocher les cases correspondantes en 3.D)*

3.D
Déchet de papier/carton : ☐
Déchet de métal : ☐
Déchet de plastique : ☐
Déchet de verre : ☐
Déchet de textiles : ☐
Déchet de bois : ☒
Déchet de fractions minérales : ☐
Déchet de plâtre : ☐

4. Quantités de déchets prises en charge par l'émetteur de l'attestation *(exprimées en tonne)*

				Modalité de quantification :			
4.A	☒	Collectées/réceptionnées	: 26,03 t	☒ Quantités pesées	ou	☐	Quantités estimées
4.B	☐	Transférées pour valorisation matière ou, pour les résidus de tri, pour valorisation énergétique ou élimination	: 26,03 t	☒ Quantités pesées	ou	☐	Quantités estimées
4.C	☒	Valorisées					
4.D	☐	Pertes et freinte	: 0,00 t	☐ Quantités pesées	ou	☐	Quantités estimées

5. Destinations finales de traitement des déchets

(Indiquer, par flux de déchets et pour chaque localisation, les types d'installations au sein desquelles les déchets pris en charge par l'émetteur de l'attestation ont été effectivement valorisés ou éliminés, la localisation (région ou, pour l'étranger pays de destination) ainsi que leur répartition en pourcentage. Pour chaque ligne, la répartition en pourcentage est égale à la quantité de déchets traités par le type d'installation identifié et situé dans la localisation identifiée divisée par le total des déchets pris en charge par l'émetteur de l'attestation duquel est retiré les pertes et freinte de l'émetteur. A noter, l'émetteur de l'attestation doit prendre en compte les informations reçues concernant les étapes ultérieures de traitement pour le remplissage de ce cadre. Pour cela il se base sur les informations transmises par les attestations qu'il a reçues)

Flux de déchet	Type d'installation de valorisation matière, de valorisation énergétique ou élimination	Localisation (région(s), pays si étranger)	Répartition (en %)
Bois	Producteur de copeaux de bois ou panneautier	Hauts-de-France	39,5 %
Bois	Chaufferie bois	Ile-de-France	36,2 %
Bois	Producteur de copeaux de bois ou panneautier	BELGIQUE	16,4 %
Bois	Chaufferie bois	Pays de la Loire	5,6 %
Bois	Chaufferie bois	Hauts-de-France	1,2 %
		AUTRES (moins de 1% des flux)	1,0 %
		TOTAL	**100,0 %**

Source des données : Site d'exploitation

Certificat PROVIGIS 2026

Certificat **Provigis**

Provigis



Nous soussignés, **Provigis SAS** , agissant en qualité de tiers de confiance, attestons par le présent certificat que :

La société ATELIERS BONY , (SIREN : 311962062) dont le siège social est situé 11 RUE JEAN NICOT Zone Industrielle 77170 BRIE-COMTE-ROBERT France a obtenu la **médaille Tiers Responsable Silver** dans le cadre du programme de médailles Provigis.

La **médaille Tiers Responsable Silver** atteste que la société ATELIERS BONY détient une documentation juridique conforme (Kbis et URSSAF).

Ladite documentation est valable **jusqu'au 11/12/2026**

Certificat généré le : 08/10/2026

La société déclare expressément que la délivrance du Certificat



À Paris
Signé Martin-Pierre GAULTIER,
Managing Director de Provigis SAS

Provigis ne vaut nullement certification d'état.

Les documents transmis par la société sont contrôlés par PROVIGIS conformément aux dispositions contractuelles conclues avec le Client de la société, PROVIGIS n'est nullement garante de leur authenticité.

PROVIGIS - SAS au capital 700 000 Euros - RCS Paris 431 960 251 - 10 rue Saint Nicolas - 75012 PARIS - www.provigis.com

Certificat QUALIBAT 2026

CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E19347 **VALABLE JUSQU'AU** 08/03/2027

ÉDITÉ LE 24/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Raison sociale : ATELIERS BONY

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/01/2026
Capital : 470 000

11 RUE JEAN NICOT
ZI
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN 311962062
Siret : 311 962 062 00056
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 2100340
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 756029C1247000/001 300150/0

Téléphone : 01 64 05 54 31 **Fax :**
Portable : 06 15 23 10 13
Responsabilité légale :
JADE&ASSOCIES (938 905 882) / DE FREITAS MARIO PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 756029C1247000/001 300150/0
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Site Internet : https://www.ateliersbony.fr
E-mail : m.defreitas@ateliersbony.fr

Effectif moyen : 27 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 259 613 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4323	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité supérieure)	27	04/02/2025
9112	Agencement (Technicité confirmée)	27	11/02/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.